

**Le lundi 22 avril 2013** à 20h30, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 12 avril 2013 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

Ordre du jour :

- Compte rendu de la réunion du 26 mars 2013
- Réhabilitation, extension et construction de bâtiments multifonctions :
  - Mission Ordonnancement Pilotage et Coordination – Choix d'un prestataire
  - Travaux – Choix des entreprises
- Informatique mairie – Renouvellement du matériel et nouveaux logiciels
- Conseil en énergie partagé du Pays de Fougères – Proposition convention d'adhésion 2013-2015
- CLSH de Luitré – Demande de subvention 2013
- Questions diverses

Réunion tenue en séance publique sous la présidence de M. DESHAYES Jean-Pierre, Maire.

**Étaient présents :** MM. DESHAYES, HEURTIER, Mme MAUPILE, M. MALLE, Mme TOREL, M. TRAVERS, Mmes PEU, GELOIN, M. BRYON, Mme BARBEDETTE et M. ROGER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** - M. CARRE,  
- M. PERRIER ayant donné pouvoir à M. HEURTIER

Mme TOREL Valérie a été désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 26 mars 2013, après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

**PROJET DE REHABILITATION, EXTENSION ET CONSTRUCTION DE BATIMENTS MULTIFONCTIONS**

**• Mission Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) – Choix d'un prestataire**

Suite à la consultation lancée selon la procédure adaptée pour une mission OPC, M. le Maire indique que neuf propositions ont été reçues en mairie. Le rapport d'analyse effectué par AMOFI, assistant à maîtrise d'ouvrage, a été reçu en mairie quelques minutes avant la présente réunion. Il est communiqué aux élus.

Suivant ce rapport, c'est la société Ouest Coordination qui est la mieux-disante. Cependant, la question suivante est posée : la réponse de la société Ouest Coordination est basée sur une durée de chantier de 11 mois, or la durée prévisionnelle est plutôt de 16 mois. Aussi, est-ce que la proposition de cette société, telle qu'elle est faite aujourd'hui, couvrira la totalité du planning des travaux ?

M. le Maire propose que le conseil municipal, en attente d'avoir les éléments de réponse, prenne une décision à la prochaine réunion.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

**• Travaux – Choix des entreprises**

Suite à l'appel d'offres lancé selon la procédure adaptée, M. le Maire communique aux élus les résultats de l'analyse. AMOFI, assistant à maîtrise d'ouvrage, a effectuée l'analyse des dossiers administratifs. Le maître d'œuvre F. Petr architectes et le bureau d'études techniques Isateg ont analysé la partie technique (bordereau de prix, mémoire technique et capacités).

M. le Maire et les membres du comité de pilotage font part de leurs réserves. En effet, le rapport d'analyse fourni ne permet pas de faire un choix car il n'est pas complet. Il manque des éléments quant à la méthode de notation et particulièrement pour la valeur technique et les capacités affectées au chantier. Or la commune doit pouvoir clairement justifier aux entreprises pourquoi leur offre n'a pas été retenue.

Dans l'attente de ces éléments et afin de ne pas prendre trop de retard dans le planning, M. le Maire propose que le Conseil municipal se réunisse le vendredi 26 avril prochain pour décider de l'attribution des marchés pour les travaux de l'opération des bâtiments multifonctions.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord. Le choix du prestataire pour la mission OPC (voir sujet précédent) sera mis à l'ordre du jour de cette même réunion.

## **INFORMATIQUE MAIRIE – RENOUELEMENT DU MATERIEL ET NOUVEAUX LOGICIELS**

A ce jour, tous les éléments ne sont pas en notre possession pour proposer un choix. La décision sera prise ultérieurement.

## **CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DU PAYS DE FOUGERES – PROPOSITION CONVENTION D'ADHESION 2013-2015**

La commune de La Selle en Luitré bénéficie depuis 2009 du service de Conseil en Energie Partagé proposé par le pays de Fougères. Les efforts réalisés par la commune avec l'aide du service CEP du Pays permettent aujourd'hui de voir une baisse réelle des consommations d'énergie (- 15% depuis 2008) et d'eau (-40 % depuis 2008) sur le patrimoine communal.

M. le Maire propose de poursuivre le travail engagé sur la réduction des consommations d'énergie et d'eau. Pour cela une convention d'adhésion d'une durée de 3 ans (2013-2015) puis renouvelable tacitement d'année en année est proposée entre la commune et le Pays. Elle porte notamment sur les modalités d'adhésion et le contenu du service, à savoir :

- la gestion de l'énergie et de l'eau pour l'ensemble du patrimoine communal
- la réduction des consommations d'eau et d'énergies, à confort au moins identique
- l'accompagnement des communes dans le cadre de leur projet de construction ou de rénovation
- l'animation d'actions auprès des élus, des techniciens, des usagers du patrimoine communal et des autres acteurs locaux.

Le montant de la cotisation annuelle est de :

- 1,00 € par habitant (population DGF 2012) pour 2013
- 1,05 € par habitant (population DGF 2013) pour 2014
- 1,08 € par habitant (population DGF 2014) pour 2015

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

## **CLSH DE LUITRE – DEMANDE DE SUBVENTION 2013**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Familles Rurales de Luitré qui sollicite l'attribution et le versement d'une subvention pour l'année 2013 pour le fonctionnement du Centre de Loisirs de Luitré. Les chiffres ci-dessous correspondent au bilan de fonctionnement de l'année 2012 :

- Nombre d'enfants de La Selle-en-Luitré ayant participé : 24 répartis sur 14 familles
- Nombre de jours de présence : 335,5
- Participation demandée : 8,50 €/jour et par enfant
- Montant de la subvention souhaitée : 2 851,75 €
- Montant versé par la commune : 2 013 € (6 € x 335,5 jours)

La différence entre les 8,50 € et le montant de la subvention allouée a été prise en charge par les familles.

Pour la saison 2013, l'association sollicite le même montant que l'année dernière à savoir une participation journalière de 8,50 €.

M. le Maire propose d'attribuer une aide de 6,25 € par jour et par enfant pour l'année 2013.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une aide 6,25 € par jour et par enfant pour l'année 2013.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE DANS LE BOURG**

Dans le cadre de l'opération des bâtiments multifonctions, M. le Maire a interrogé le lieutenant Lécrivain du SDIS 35 sur la conformité du système de défense contre l'incendie dans le bourg. Il apparaît que ce dernier n'est pas suffisant. Le poteau d'incendie dans le bourg présente un débit insuffisant et le dernier bassin des lagunes avant rejet à la rivière est trop éloigné. Il peut être envisagé la pose d'un réservoir artificiel. Cette solution va être étudiée en accord avec les services du SDIS.

### **MODIFICATION N°1 DU PLU**

Le dossier est en cours.

### **OPERATION BATIMENTS MULTIFONCTIONS - EXPOSITION**

Afin d'expliquer cette opération, une exposition aux habitants de la commune est prévue dans la petite salle des fêtes le samedi matin 8 juin 2013. Un flyer va être distribué aux habitants pour les en informer.

### **SALLE DES FETES – VIDEO**

La société Sonowest a fait une proposition mais avec des fils en aérien, ce qui ne convient pas. Lors des travaux des bâtiments multifonctions, il faudra prévoir un fourreau souterrain.

### **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2013**

La convocation est distribuée aux membres du conseil municipal.